

PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs tenue le 13 octobre 2020 à 20 h au Centre communautaire situé au 1, chemin Fournel, Sainte-Anne-des-Lacs (Québec) J0R 1B0.

Sont présents : messieurs Sylvain Harvey, Normand Lamarche et Serge Grégoire, conseillers, ainsi que mesdames Luce Lépine et Catherine Hamé-Mulcair, conseillères, formant quorum sous la présidence de madame Monique Monette Laroche, mairesse.

Est également présent monsieur Jean-Philippe Gadbois, directeur général.

À 20h15, la mairesse déclare la séance ouverte.

Absent : Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt

No 7121-10-20
Adoption de l'ordre
du jour

Il est proposé par monsieur Normand Lamarche, conseiller, appuyé par madame Catherine Hamé-Mulcair, conseillère et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour tel qu'amendé :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Suivi des questions posées à la dernière assemblée
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 septembre 2020

5. Finances, Administration et Greffe

- 5.1.1 Comptes payés et à payer
- 5.1.2 Dépôt des états comparatifs et états financier
- 5.2 Autorisation de dépenses
- 5.3 Compte rendu du comité d'administration
- 5.4 Adoption des prévisions budgétaires des activités financières de l'an 2021 de la Régie intermunicipale de police de Sainte-Anne-des-Lacs, Piedmont et St-Hippolyte
- 5.5 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 505-2020 abrogeant le règlement numéro 496-2020 décrétant une dépense de 90 301 \$ et un emprunt du même montant pour l'installation d'un réservoir d'eau du service de sécurité incendie
- 5.6 Mobilisation dénonçant une atteinte à la démocratie locale
- 5.7 Demande de publication des audits en architecture, des audits mécanique et électrique des bâtiments municipaux ainsi que l'audit technique de la structure du plancher de la bibliothèque

6. Travaux publics et voirie

- 6.1 Compte rendu du comité des travaux publics et voirie
- 6.2 Acquisition d'un tracteur pour le déneigement des stationnements municipaux du noyau villageois
- 6.3 Octroi de contrat pour le déneigement et l'épandage d'abrasifs – stationnements municipaux du cœur du village

7. Loisirs, Culture et Vie communautaire

- 7.1 Compte rendu du comité des loisirs, de la culture et de la vie communautaire
- 7.2 Dépôt du bilan de la saison estivale 2020 – accès à l'eau au parc Irénée-Benoit
- 7.3 Adoption d'une version mise à jour de la Politique de soutien aux organismes de loisirs et communautaire

8. Urbanisme

- 8.1 Compte rendu du comité consultatif d'urbanisme
- 8.2 Demande de dérogation mineure – Lot 1 921 658, chemin des Cactus
- 8.3 Opération cadastrale sur le lot 5 560 024 – Achèvement du lotissement du chemin de L'Orge

9. Sécurité publique et Incendie

- 9.1 Compte rendu du comité de la sécurité publique et incendie

10. Environnement

- 10.1 Compte rendu du comité consultatif d'environnement

- 11. Divers
- 12. Correspondance
- 13. Période de questions

14. Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Suivi des questions posées à la dernière assemblée

Madame la mairesse fait un suivi des questions posées lors de la dernière assemblée.

No 7122-10-20
Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 septembre 2020

Il est proposé par monsieur Normand Lamarche, conseiller, appuyé par madame Catherine Hamé-Mulcair, conseillère et résolu à l'unanimité :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 septembre 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

No 7123-10-20
Comptes payés et à payer

Il est proposé par madame Luce Lépine, conseillère, appuyée par monsieur Normand Lamarche, conseiller et résolu à l'unanimité ou à la majorité :

D'accepter la liste des comptes payés au 30 septembre 2020 pour un montant de 217 792,93 \$ - chèques numéros 18042, 18297-18298, 18385-18389 et prélèvements bancaires numéros 1723-1732, 1737-1743, 1749-1754, 1756.

D'accepter la liste des comptes à payer pour le mois de septembre 2020 au montant de 234 047,34 \$ - chèques numéros 18397-18467 et prélèvements bancaires numéros 1721-1722, 1733-1736, 1744-1748, 1755.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Dépôt des états comparatifs et états financiers

Les états comparatifs et états financiers au 30 septembre 2020 sont déposés au conseil.

No 7124-10-20
Autorisation de dépenses

ATTENDU QUE certaines factures totalisent des sommes excédant 2 500 \$ chacune.

Il est proposé par madame Catherine Hamé-Mulcair, conseillère, appuyée par monsieur Serge Grégoire, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'autoriser les dépenses suivantes :

Add Énergie	20 769,00 \$
Audet Inc. Arpenteurs-géomètres	33 380,56 \$
Audet Inc. Arpenteurs-géomètres	10 494,00 \$

CMP Mayer Inc.	4 472,00 \$
DEC Enviro	14 000,00 \$
Équipe Laurence	4 500,00 \$
Excavation Kevin Barrett Enrg.	3 120,88 \$
Formation Flash Inc.	3 589,00 \$
Groupe ABS Inc.	4 263,01 \$
Les Attaches Ethier	9 922,00 \$
MRC des Pays d'en Haut	8 726,30 \$
Pavage Jérômien	3 061,28 \$
PFD Avocats	12 110,10 \$
Waste Management (WM Québec Inc.)	4 125,00 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Compte rendu
du comité
d'administration

Un compte rendu du comité d'administration est fait.

No 7125-10-20
Adoption des
prévisions
budgétaires des
activités
financières de l'an
2021 de la Régie
intermunicipale de
police de Sainte-
Anne-des-Lacs,
Piedmont et St-
Hippolyte

Il est proposé par monsieur Sylvain Harvey, conseiller, appuyé par monsieur Normand Lamarche, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'approuver les prévisions budgétaires des activités financières de l'année 2021 de la Régie intermunicipale de police de Sainte-Anne-des-Lacs, Piedmont et Saint-Hippolyte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Avis de motion et
dépôt du projet de
règlement numéro
505-2020
abrogeant le
règlement numéro
496-2020
décrétant une
dépense de
90 301 \$ et un
emprunt du même
montant pour
l'installation d'un
réservoir d'eau du
service de sécurité
incendie

Monsieur Sylvain Harvey, conseiller, donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du règlement numéro 505-2020 abrogeant le règlement numéro 496-2020 décrétant une dépense de 90 301 \$ et un emprunt du même montant pour l'installation d'un réservoir d'eau du service de sécurité incendie.

Monsieur Sylvain Harvey, conseiller, dépose au conseil le projet de règlement numéro 505-2020.

No 7126-10-20
Mobilisation
dénonçant une
atteinte à la
démocratie locale

ATTENDU l'opposition du milieu municipal concernant les intentions du gouvernement du Québec inscrites dans le projet de loi 49 déposé à l'automne 2019 de modifier le pouvoir de réglementation des municipalités en matière de zonage en ce qui a trait aux établissements d'hébergement touristique exploités dans les résidences principales (location de type Airbnb) ;

ATTENDU QUE cette modification législative aura comme effet de retirer aux municipalités le pouvoir d'interdire les locations de type Airbnb pour les résidences principales sur leur territoire, un pouvoir essentiel, notamment pour gérer les problèmes de nuisance découlant de ce type de location dans nos communautés ;

ATTENDU QUE la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Andrée Laforest, a inclus ces dispositions litigieuses dans le projet de loi 67, *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions*, déposé à l'Assemblée nationale le 30 septembre 2020 ;

ATTENDU QUE le pouvoir d'adopter des règlements de zonage déterminant et encadrant les usages est un pouvoir fondamental confié aux municipalités, lié à leur responsabilité de gérer l'aménagement de leur territoire inscrite dans la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

ATTENDU l'importance pour les municipalités de pouvoir interdire les établissements d'hébergement touristique exploités dans des résidences principales (location de type Airbnb) dans les zones où cet usage pourrait être incompatible avec le milieu ;

ATTENDU QU'il est inacceptable que le gouvernement du Québec envisage de retirer un pouvoir de zonage aux municipalités alors que l'Assemblée nationale a reconnu à plusieurs reprises leur responsabilité de maintenir un milieu de vie de qualité, sécuritaire et sain ;

ATTENDU QUE cette intention du gouvernement va à l'encontre de la reconnaissance des gouvernements de proximité par l'Assemblée nationale en 2016 ;

ATTENDU QUE cette intention du gouvernement retire également aux citoyens la possibilité de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie, comme le prévoient les procédures lors d'un processus de modification au zonage dans une municipalité ;

ATTENDU l'absence de motifs clairs du gouvernement du Québec pour retirer ce pouvoir de zonage aux municipalités avec projet de loi ;

En conséquence des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution ;

Il est proposé par madame Catherine Hamé-Mulcair, conseillère, appuyée par monsieur Sylvain Harvey, conseiller et résolu à l'unanimité ;

Que le conseil municipal indique au gouvernement du Québec ainsi qu'aux membres de l'Assemblée nationale son opposition à l'article 81 du projet de loi 67, *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement*

dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions, étant donné qu'il retire un pouvoir essentiel aux municipalités ;

Que le conseil municipal indique au gouvernement que cet article du projet de loi 67 est un affront aux gouvernements de proximité ;

Que le conseil municipal demande au gouvernement du Québec de retirer l'article 81 du projet de loi 67 pour le laisser dans le projet de loi 49 pour laisser place à la discussion afin de trouver une solution raisonnable permettant aux municipalités de conserver leur pouvoir de zonage et d'assumer leur responsabilité de maintenir un milieu de vie de qualité, sécuritaire et sain, et de conserver le droit des citoyens de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie ;

Que copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Québec, M. François Legault, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, M^{me} Andrée Laforest, à la ministre du Tourisme, M^{me} Caroline Proulx, à la Cheffe de l'Opposition officielle, M^{me} Dominique Anglade, à la chef de la deuxième opposition, M^{me} Manon Massé, au chef de la troisième opposition, M. Pascal Bérubé, au député de notre circonscription et aux membres de la commission parlementaire sur l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

No 7127-10-20
Demande de publication des audits en architecture, des audits mécanique et électrique des bâtiments municipaux ainsi que l'audit technique de la structure du plancher de la bibliothèque

ATTENDU QUE des audits en architecture, que des audits mécanique et électrique des bâtiments municipaux ont été effectués ;

ATTENDU QUE l'audit technique de la structure du plancher de la bibliothèque a également été réalisé ;

En conséquence des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par madame Catherine Hamé-Mulcair, conseillère, appuyée par monsieur Serge Grégoire, conseiller et résolu à l'unanimité :

Que les audits en architecture, les audits mécanique et électrique des bâtiments municipaux ainsi que l'audit technique de la structure du plancher de la bibliothèque soient rendus disponibles sur le site internet de la Municipalité et ce, par souci de transparence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Compte rendu du comité des travaux publics et voirie

Un compte rendu du comité des travaux publics et voirie est fait.

Acquisition d'un tracteur pour le déneigement des stationnements

ATTENDU QUE deux de rondes d'appels d'offres sur invitation ont été effectuées relativement au déneigement et à l'épandage d'abrasifs des stationnement municipaux du noyau villageois ;

municipaux du
noyau villageois

ATTENDU la hausse observée de 242 % du plus bas soumissionnaire conforme ;

ATTENDU QUE la prise en charge en régie du déneigement des stationnements municipaux démontre un coût nettement inférieur ;

ATTENDU QUE les deux (2) soumissions suivantes ont été déposées ;

En conséquence des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

SOUSSIONNAIRES	PRIX AVANT TAXES
Centre Kubota des Laurentides	82 500 \$
Les Entreprises A. Laporte et Fils Inc.	83 200 \$

Il est proposé par madame Catherine Hamé-Mulcair, conseillère, appuyée par monsieur Normand Lamarche, conseiller et rejeté à la majorité :

D'acquérir un tracteur modèle L6060HSTCC 2020 de marque Kubota pour le déneigement des stationnements municipaux du noyau villageois au coût de 82 500 \$ taxes en sus, du Centre Kubota des Laurentides.

Que les fonds soient pris à même le fonds de roulement.

Le vote est demandé.

POUR :

Madame Catherine Hamé-Mulcair
Monsieur Normand Lamarche

CONTRE :

Monsieur Serge Grégoire
Madame Luce Lépine
Monsieur Sylvain Harvey

REJETÉE À LA MAJORITÉ

No 7128-10-20
Octroi de contrat
pour le
déneigement et
l'épandage
d'abrasifs –
stationnements
municipaux du
cœur du village

ATTENDU QUE des soumissions sur invitation ont été demandées auprès de six (6) entreprises pour le déneigement des stationnements municipaux pour la saison hivernale 2020-2021 avec possibilité d'une année d'option ;

ATTENDU QUE les trois (3) soumissions suivantes ont été déposées ;

En conséquence des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

PRIX FORFAITAIRE (AVANT TAXES)		
SOUSSIONNAIRES	HIVER 2020-2021	OPTION HIVER 2021-2022
Kevin Barrett enr.	38 800 \$	38 800 \$

Maintenance Patrick Laroche inc.	70 925 \$	22 625 \$
Pavage Jérémien inc.	64 000 \$	73 000 \$

Il est proposé par monsieur Serge Grégoire, conseiller, appuyé par madame Luce Lépine, conseillère et résolu à la majorité :

D'octroyer le contrat pour le déneigement et l'épandage d'abrasifs pour la saison hivernale 2020-2021 des stationnements municipaux du cœur du village avec possibilité d'une année d'option, à l'entreprise Kevin Barrett enr. au coût de 38 800 \$, taxes en sus, le tout conformément à la soumission déposée le 28 septembre 2020.

Le vote est demandé.

POUR :

Madame Luce Lépine
Monsieur Serge Grégoire
Monsieur Sylvain Harvey

CONTRE :

Monsieur Normand Lamarche
Madame Catherine Hamé-Mulcair

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Nota Bene : le prix des contrats de déneigement en 2019 (sans épandage d'abrasifs) de tous les stationnements municipaux était de 13 620 \$.

Compte rendu du comité des loisirs, de la culture et de la vie communautaire

Un compte rendu du comité des loisirs, de la culture et de la vie communautaire est fait.

No 7129-10-20
Dépôt du bilan de la saison estivale 2020 – accès à l'eau au parc Irénée-Benoit

Il est proposé par monsieur Normand Lamarche, conseiller, appuyé par monsieur Sylvain Harvey, conseiller et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil de la Municipalité approuve le bilan de la saison estivale 2020 concernant l'accès à l'eau au parc Irénée-Benoit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

No 7130-10-20
Adoption d'une version mise à jour de la Politique de soutien aux organismes de loisirs et communautaire

ATTENDU QUE la Municipalité désire encourager les interventions initiées par le milieu ;

ATTENDU QUE la Municipalité désire baliser le soutien qu'elle offre aux interventions initiées par le milieu ;

En conséquence des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par monsieur Normand Lamarche, conseiller, appuyé par madame Catherine Hamé-Mulcair, conseillère et résolu à l'unanimité :

D'adopter la version mise à jour de la Politique de soutien aux organismes de loisirs et communautaire adoptée le 9 mars 2020 (résolution 6926-03-20).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Compte rendu du comité consultatif d'urbanisme

Un compte rendu du comité consultatif d'urbanisme est fait.

No 7131-10-20
Demande de dérogation mineure – lot 1 921 658, chemin des Cactus

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs a reçu une demande de dérogation mineure sise au lot 1 921 658 du chemin des Cactus ;

ATTENDU QUE la dérogation mineure vise la construction d'un bâtiment principal dont la superficie combinée d'implantation au sol du bâtiment et des constructions accessoires annexées représente 12.8% plutôt que les 10% exigés par la réglementation actuellement applicable ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU), lors de sa réunion du 21 septembre 2020, a recommandé au conseil de refuser la demande de dérogation mineure ;

La raison invoquée pour appuyer cette recommandation :

- L'application de la réglementation prévue concernant le coefficient d'emprise au sol ne porte pas préjudice au requérant puisque le projet de construction peut être entrepris avec quelques adaptations au lot.

ATTENDU QU'un avis public a été publié conformément à la loi ;

ATTENDU QUE le conseil n'a reçu aucune objection concernant cette demande ;

En conséquence des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution, la parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre,

Il est proposé par madame Luce Lépine, conseillère, appuyée par monsieur Serge Grégoire, conseiller et résolu à l'unanimité :

De refuser la demande de dérogation mineure numéro 2020-0478 visant la construction d'un bâtiment principal dont la superficie combinée d'implantation au sol du bâtiment et des constructions accessoires annexées représente 12.8% plutôt que les 10% exigés au règlement de zonage No 1001, le tout tel qu'illustré au plan projet d'implantation produit par Marc Jarry, arpenteur-géomètre., le 7 août 2020 et portant le numéro 16855 de ses minutes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

No 7132-10-20
Opération cadastrale sur le lot 5 560 024 –
Achèvement du lotissement du chemin de l'Orge

ATTENDU la recommandation du comité consultatif en urbanisme d'approuver l'opération cadastrale visant la subdivision du lot 5 560 024 ;

ATTENDU la présence du sentier historique Loken sur le lot 5 560 024 ;

ATTENDU les recommandations du CCE ;

En conséquence des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution ;

Il est proposé par monsieur Normand Lamarche, conseiller, appuyé par madame Luce Lépine, conseillère et résolu à la majorité :

D'approuver l'opération cadastrale visant la subdivision du lot 5 560 024, telle qu'elle est présentée au plan 3330-5 produit par Jean-Pierre Caya, arpenteur-géomètre, compte tenu qu'elle est conforme aux dispositions de la réglementation concernant les dimensions des lots destinés à la construction.

De plus, le conseil municipal encourage le maintien du passage du sentier historique Loken sur les lots projetés 1 et 5.

Le vote est demandé.

POUR :

Madame Luce Lépine
Monsieur Serge Grégoire
Monsieur Normand Lamarche

CONTRE :

Monsieur Sylvain Harvey
Madame Catherine Hamé-Mulcair

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Compte rendu du comité de la sécurité publique et incendie

Un compte rendu du comité de la sécurité publique et incendie est fait.

Compte rendu du comité consultatif d'environnement

Un compte rendu du comité consultatif d'environnement est fait.

Divers

Correspondance

La correspondance est déposée au conseil.

Période de questions

Le public pose ses questions au conseil municipal.

Début : 20h40

Fin : 22h

No 7133-10-20

Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Normand Lamarche, conseiller, appuyé par madame Catherine Hamé-Mulcair, conseillère et résolu à l'unanimité de clore à 22h01 la présente séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monique Monette Laroche
Mairesse

Jean-Philippe Gadbois
Directeur général et
secrétaire-trésorier

Je, Monique Monette Laroche, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.